

**INSTITUT NATIONAL DE
LA STATISTIQUE**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEUXIEME ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES

PRESENTATION DES BASES DE DONNEES DE L'ENQUETE

Février 2003

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
I. EXPLOITATION DES DONNEES	4
1.1 Saisie des données	4
1.2 Apurement des données	4
II. REDRESSEMENT DES DONNEES	6
2.1 Traitement des dépenses pour le calcul de l'indicateur de mesure du bien-être	6
2.2 Traitement des valeurs aberrantes	9
2.3 Traitement des valeurs manquantes	9
2.4 Traitement des visiteurs	10
2.5 Traitement de l'emploi	10
III. PRESENTATION DES FICHIERS	11
3.1 Fichiers de base	11
3.2 Fichiers d'analyse	11
3.3 Présentation des principales variables	12
ANNEXES	25
Annexe 1. Principaux tests de cohérence	26
Annexe 2. Quelques programmes de création de variables d'analyse	35
Annexe 3. Nomenclature des produits	38
Annexe 4. Nomenclature des zones d'enquête	68

INTRODUCTION

La deuxième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM II) porte sur la mesure des conditions de vie des ménages au Cameroun en 2001. L'objectif principal de l'opération est de mettre en place les bases d'un dispositif permanent de suivi et d'évaluation des conditions de vie des ménages en général et du programme de réduction de la pauvreté en particulier. Elle permet d'établir une situation de référence qui servira périodiquement à apprécier les effets des programmes et des politiques mis en œuvre au Cameroun.

L'exploitation des données a été une des phases déterminantes dans l'exécution de cette enquête. Elle s'est appuyée sur les autres phases de l'opération notamment la conception des documents de collecte. Elle s'est poursuivie par une préparation et une mise en œuvre méticuleuse du masque de saisie, des opérations de saisie et des programmes d'apurement des données.

Les données analysées sont issues des données brutes saisies et traitées. Le traitement opéré après la saisie s'est effectué d'abord à travers la correction des erreurs de collecte et de saisie. Il s'est poursuivi après par la vérification des cohérences pour éliminer, corriger ou redresser les erreurs qui ne relèvent ni de la collecte ni de la saisie. Enfin, des indicateurs dont le calcul est étroitement lié aux définitions de concept retenues ont été créés. Ce calcul d'indicateurs opéré suivant les besoins de l'analyse a permis de passer des fichiers de données aux fichiers d'analyse.

Ce document fournit une description des grandes étapes de traitement de données nécessaire à la compréhension et à l'utilisation des fichiers d'analyse, ainsi qu'à ceux qui désirent commander des études particulières afin qu'ils le fassent en toute connaissance de cause. Elle s'articule autour de trois parties : la première présente les différentes phases d'exploitation des données, la deuxième donne des éléments de redressement des fichiers et la dernière présente la liste des fichiers de base et d'analyse ainsi que les principales variables des fichiers d'analyse.

Quatre annexes sont mis à la fin du document pour davantage donner aux éventuels utilisateurs les matériaux complémentaires nécessaires pour leurs travaux une fois les fichiers d'analyse disponibles. Il s'agit des principaux tests de cohérence effectués, de quelques programmes de création de variables d'analyse et des deux nomenclatures utilisées (produits et zones d'enquête) pendant l'enquête. La nomenclature des emplois utilisée est présentée dans le cadre des modalités de question S04Q5.

I. EXPLOITATION DES DONNEES

1.1 Saisie des données

La saisie des données de la deuxième enquête camerounaise auprès des ménages s'est faite avec le logiciel CSPRO. Ce logiciel a été élaboré grâce à l'association des programmeurs d'U.S Census Bureau, de Macro International et de Serpro S.A. Il puise ses origines du logiciel CENTS et possède un module convivial de saisie de données par rapport à IMPS, RODEPC et autres logiciels de saisie.

La saisie a nécessité le concours d'une équipe de 48 personnes constituées de 3 superviseurs de saisie, 3 contrôleurs de saisie, 3 moniteurs de saisie et 39 opérateurs de saisie. Trois équipes travaillant de façon rotative à raison de 5 heures par équipe et par jour ont été formées. Chaque équipe est donc constituée de 13 opérateurs de saisie et d'un contrôleur de saisie.

A la suite de la formation des opérateurs de saisie qui a duré une dizaine de jours, la saisie proprement dite a commencé trois semaines après le début de la collecte des données sur le terrain. La saisie des premiers questionnaires a permis non seulement aux opérateurs de se familiariser aux véritables questionnaires remplis sur le terrain, mais aussi de déceler des incohérences dans le remplissage des questionnaires. Toutes ces incohérences et manquements dans le remplissage des premiers questionnaires ont été récapitulés dans une note transmise à chaque superviseur de terrain afin d'attirer son attention sur les types d'erreurs commises par ses enquêteurs lors du remplissage des premiers questionnaires.

Au bout de trois mois de travail, 11278 questionnaires ménages ont été saisis. Les questionnaires non saisis sont ceux qui ne fournissaient aucune information sur les caractéristiques du ménage (section 01 à 15). Par contre certains questionnaires bien que remplis partiellement ont été néanmoins saisis.

Le choix a été fait pour la réalisation d'une saisie contrôlée au lieu d'une double saisie. A la fin de la saisie, 30 opérateurs de saisie ont été retenus pour la phase d'apurement des fichiers.

1.2 Apurement des fichiers

Cette phase a consisté à corriger toutes les erreurs dues à la saisie ainsi que des incohérences imputables au remplissage du questionnaire. Le traitement des données de l'ECAM II a fait l'objet d'un contrôle très strict. Le logiciel de saisie (CSPRO) a permis d'une part, de faire une saisie contrôlée avec des vérifications sur la structure des données (variables d'identification des ménages), sur la gamme des valeurs admissibles et la cohérence logique ; d'autre part de mettre en œuvre des programmes de contrôle après la saisie. Deux types de contrôle ont été réalisés dans le fichier, à savoir des contrôles à priori et des contrôles à posteriori.

1.2.1 Les contrôles à priori

Ce sont des contrôles de validité et de cohérence des données effectués au moment de la saisie. Les erreurs détectées au moment de la saisie ont été corrigées au fur et à mesure. Ces contrôles sont de deux types : le paramétrage du questionnaire qui consiste à automatiser les sauts du questionnaire et les règles de contrôles qui non seulement avertissent l'opérateur de saisie de l'existence d'une valeur non acceptable, mais également affiche un message indiquant les options possibles et conduit à maintenir le curseur sur la variable tant que la correction n'est pas effectuée.

Exemple : la variable S01Q2 « sexe de la personne » n'admet que l'une des deux valeurs 1 ou 2.

Ces contrôles ont permis aussi de vérifier toutes les valeurs saisies sur les dépenses à travers la variable « digit de contrôle ». Celle-ci contrôle le nombre de position de chaque ligne de dépense saisie. Pour une dépense de 25 FCFA le digit de contrôle est 2 et pour celle de 425 FCFA, il est égal à 3, ainsi de suite.

1.2.2 Les contrôles à posteriori

Il s'agit des contrôles faits à la fin de la saisie à l'intérieur d'une seule section et des contrôles qui font intervenir plusieurs sections.

Exemple : dans la section 01 relative à la composition du ménage, celui-ci doit avoir un et un seul chef (il doit exister un i unique tel que S01Q6(i)=1) ; entre la section 01 et la section 02, si une personne est de sexe masculin (S01Q2 =1), alors elle ne peut être consultée pour des soins prénataux ou postnataux (S02Q9 différent de 3 et 4).

Cette phase a duré deux mois et a consisté à l'exécution des programmes de cohérence suivie de l'examen des résultats pour corriger les incohérences détectées. Elle a contribué à la suppression de 286 ménages. Les ménages supprimés ont à la section 15, des dépenses quotidiennes sur moins de 10 jours en milieux urbain et semi urbain et sur moins de 7 jours en milieu rural. Les analyses ont donc porté sur 10992 ménages, soit 95% de l'échantillon initial. Le tableau ci-dessous présente les effectifs de ménage retenus pour l'analyse dans chaque région.

Tableau 1 : Répartition du nombre de questionnaires saisis et validés pour l'analyse

Régions Milieu	Ménages saisis				Ménages validés pour l'analyse			
	Urbain	Semi urbain	Rural	Total	Urbain	Semi urbain	Rural	Total
Douala	1149	0	0	1149	1118	0	0	1118
Yaoundé	1159	0	0	1159	1095	0	0	1095
Adamaoua	266	178	324	768	262	176	319	757
Centre	213	265	390	868	213	264	390	867
Est	256	178	323	757	252	177	318	747
Extrême Nord	450	281	592	1323	450	280	592	1322
Littoral	267	171	322	760	257	164	312	733
Nord	191	267	432	890	183	257	426	866
Nord Ouest	317	230	404	951	302	220	391	882
Ouest	406	215	455	1076	406	215	455	1076
Sud	264	174	323	761	264	174	323	761
Sud Ouest	193	231	392	816	181	220	367	768
Cameroun	5131	2190	3957	11278	4983	2147	3 893	10992

II. REDRESSEMENT DES DONNEES

Le redressement des fichiers porte sur des traitements particuliers qui ont été effectués dans la base de données. Il s'agit des traitements des dépenses, des valeurs manquantes, des valeurs aberrantes, des visiteurs et des variables relatives à l'emploi.

2.1 Traitements des dépenses

La nomenclature des produits utilisée lors de l'enquête a permis de collecter les dépenses regroupées en 10 grands postes. Ce sont :

1. Les dépenses d'alimentation, boissons et tabacs,
2. Les dépenses d'articles d'habillement et articles chaussants,
3. Les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles,
4. Les dépenses d'équipement et d'entretien de maison,
5. Les dépenses de santé,
6. Les dépenses de transports et communication,
7. Les dépenses de loisirs, spectacles et culture,
8. Les dépenses d'éducation,
9. Les dépenses d'hôtels,
10. Les dépenses pour autres biens et services.

Chaque poste se subdivise en sous poste qui correspond à un bien acheté ou à un service payé. Le fichier d'analyse contient deux types d'indicateurs de dépenses à savoir celui qui permet la mesure de bien-être et l'indicateur des dépenses au sens des comptes nationaux. Pour le calcul de l'indicateur de mesure de bien-être, un certain nombre de traitements a été effectué sur les dépenses :

Premièrement, toutes les dépenses liées à l'acquisition des biens ci-après ont été éliminées des calculs de cet indicateur. Il s'agit de :

- l'achat de matériaux de construction, de réparation et d'aménagement de maison (**sous poste 048** dans le questionnaire portant sur les dépenses rétrospectives);
- aux paiements des autres services (dons, cadeaux offerts, remboursement d'emprunts etc.), (**sous poste 1044** dans le questionnaire portant sur les dépenses rétrospectives).

Deuxièmement, la dépense liée à l'achat des biens durables a été remplacée par une valeur d'usage estimée à 5% de leur valeur d'acquisition¹. Il s'agit particulièrement de :

- l'achat de certains équipements de maison (appareils ménagers et autres appareils de maison), (**sous poste 0411, 0412, 0413, 0414, 0431, 0432**) ;
- des dépenses d'acquisition des moyens de transports individuels (**sous poste 061**) ;
- l'achat d'appareils de loisirs (appareils électroacoustiques, instruments de musique, d'ordinateurs complets et de matériels de cinéma), (**sous postes 0711, 0712, 07141, 07211, 07212, 07221, 07222**) ;

¹ Pour avoir des précisions sur l'estimation de la valeur d'acquisition ainsi que les autres corrections évoquées dans cette partie, voir le tome 4 de « document de méthodologies de l'ECAM II»

Troisièmement, parmi les postes de dépense de santé, on a exclu **les dépenses d'hospitalisation (sous poste 053) et les dépenses d'achat d'appareils de réadaptation (sous poste 054)**.

Quatrièmement, l'autoconsommation² a été obtenue à la section 15 des relevés quotidiens des dépenses et corrigée par la prise en compte de la partie non vendue des produits alimentaires de la section sur l'agriculture et les activités du monde rural (section 13.6).

Cinquièmement, les transferts alimentaires reçus sont déduits de la valeur des cadeaux reçus en nature (section 15 question 9).

Sixièmement, s'agissant des loyers imputés, la valeur locative (**sous poste 03111**) a été remplacée par un loyer imputé déduit d'estimations économétriques des caractéristiques du logement et du ménage.

Les dépenses alimentaires (Alimentation, boissons et tabacs) ont été retenues à partir de la section 15 (dépenses et acquisitions quotidiennes). Les autres dépenses (non alimentaires) ont été calculées à partir de la section 14 (dépenses rétrospectives).

Les dépenses au sens des comptes nationaux ont été calculées selon l'optique du SCN 93. Les dépenses au sens de la mesure de bien-être ont servi à classer les ménages selon le niveau de vie par rapport au seuil de pauvreté. Les dépenses au sens des comptes nationaux sont utilisées dans les analyses des structures de dépenses et des quintiles. Le tableau suivant présente le regroupement des postes de nomenclature de dépenses suivant les deux optiques.

² Il s'agit de l'autoconsommation de produits alimentaires.

Tableau 2 Répartition des postes de la nomenclature selon le type de dépenses

Poste de dépenses	Contenu du poste	Indicateur de la mesure de bien-être	Dépense au sens de la comptabilité nationale
Alimentation, boissons et tabacs	Dépenses d'alimentation, boissons et tabacs effectuées pour le ménage dans le ménage et hors du ménage.	01110 à 1962 09111 à 09142	01110 à 1962 09111 à 09142
Habillement et articles chaussants	Achats d'habits et des chaussures	02111 à 02259	02111 à 02259
Logement, eau, électricité et combustibles	Loyer imputé, location du terrain d'habitation, eau, électricité et autres combustibles	03111 à 03419	03111 à 03419
Equipement et entretien de maison	Achat d'équipement de maison et service d'entretien de ceux-ci	04151 04211 à 04252 04331 à 04342 04411 à 04790	04111 à 04790
Santé	Frais de consultation et d'hospitalisation, Achats des médicaments, d'appareils de réadaptation	05110 à 05219	05110 à 05419
Transports et communication	Achat des moyens de transport, service de transport et frais de communication	06210 à 06519 10211 à 10229	06110 à 06519 10211 à 10229
Loisirs, spectacles et culture	Achats d'articles de loisirs, de spectacles et de culture	07131 à 07139 07142 à 07149 07213 à 07219 07223 à 07229 07231 à 07590 09211 à 09219	07111 à 07590 09211 à 09219
Education	Dépenses d'éducation	08110 à 08319	08110 à 08319
Soins personnels	Articles de toilettes	10111 à 10129	10111 à 10129
Autres biens et services	Achats des autres biens et services	10311 à 10439	10311 à 10439

A la suite de ces corrections et regroupements, tous les postes de dépenses sont annualisés et agrégés. La dépense ainsi obtenue est ensuite corrigée par un indice régional des prix issus des relevés des prix ECAM II afin de tenir compte des disparités spatiales.

2.2 Traitements des valeurs aberrantes

Les valeurs aberrantes peuvent provenir soit des erreurs de saisie, soit des ménages extrêmement riches. Les contrôles à la saisie ont permis d'éviter les premières.

En ce qui concerne les deuxièmes, elles sont causées par une dépense exceptionnelle sur une très courte période de référence qui devient « aberrante » une fois annualisée. Deaton and Zaidi (1999) conseillent fortement de détecter et corriger ces types de valeurs aberrantes, car omettre de les corriger, risque de fausser les différentes estimations des indicateurs de niveau de vie. Ils ne proposent cependant pas de critères pour déterminer les valeurs aberrantes. Coulombe et McKay (2000b) définissent comme valeurs aberrantes toutes valeurs supérieures à sa moyenne plus trois écart-types, après l'avoir transformé en logarithme. Etant donné que les variables de dépenses suivent une distribution log-normale, cette transformation logarithmique permet d'utiliser une distribution ayant des propriétés bien établies. Cette recherche de valeurs aberrantes s'est faite indépendamment sur chacun des produits. En résumé, le critère est le suivant :

X_{ij} est une valeur aberrante si $\ln(X_{ij}) > \overline{\ln(X_i)} + 3S(\ln(X_i))$ où i représente les produits et j les ménages.

Ces valeurs aberrantes sont ré estimées par la moyenne de X_i . Les dépenses sont classées par mode d'acquisition et par groupe de dépenses. Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'observations (ligne de dépenses) ré estimées.

Tableau 3 : Détection des valeurs aberrantes

Nature de la dépense	Pourcentage de valeurs aberrantes
Achat alimentaire	0,22%
Autoconsommation	0,17%
Transferts	0,16%
Loyer	0,47%
Achat non alimentaire	0,27%

2.3 Traitement des valeurs manquantes

En général, les valeurs manquantes peuvent exister pour deux raisons. L'enquêté peut refuser de se soumettre à l'interview ou être incapable de donner une réponse à la question posée. Les cas de refus total de remplissage des questionnaires n'ont pas été saisis et ceux remplis avec des variables non renseignées ont été saisis en les gardant comme valeurs manquantes. La deuxième cause de valeurs manquantes est la mauvaise saisie de l'opérateur. Pour ces cas, le masque de saisie n'autorisait pas de valeurs manquantes qui ne provienne pas du questionnaire. Pour ce qui est des variables sur les dépenses, l'existence de la nomenclature ne permettait pas d'avoir de valeur manquante dans un sous poste, un poste de dépenses saisis avait nécessairement une dépense.

La plupart des valeurs manquantes qui subsistent dans les fichiers proviennent des sauts des questions ou des sections. Par exemple, la section 03 ne concerne que les personnes de 5 ans ou plus. Quelques-unes existent cependant sur des variables qui auraient dû être fournies par tous les répondants. Elles sont exclues lors des calculs d'indicateurs pour l'analyse.

2.4 Traitements des visiteurs

La problématique de l'inclusion ou de l'exclusion des visiteurs dans le calcul des indicateurs de mesure du niveau de vie reste encore imprécise. Certains pensent qu'il faut les inclure car une personne qui passe ne serait-ce qu'une semaine dans un ménage influence au moins la consommation alimentaire de ce ménage. Si la durée de la visite excède un mois, le nombre de poste de dépenses que la présence de ce dernier influence devient plus important (Alimentation, Eau, etc.). D'autres pensent par contre que les inclure occasionnerait d'une part, des doubles comptes de population car celui qui est visiteur dans un ménage reste résident absent dans son propre ménage et d'autre part leurs dépenses rétrospectives ne pourront pas être saisies dans leur ménage d'origine où elles sont plus effectives.

Dans le cadre des analyses de l'ECAM II, les visiteurs ont été systématiquement exclus. Leur prise en compte pourrait être envisagée dans le cadre de l'analyse des migrations temporaires.

2.5 Traitement de l'emploi

La situation d'activité a été saisie à travers les questions sur l'activité au cours des 12 derniers mois et des 4 dernières semaines, la possession d'un emploi, la raison de non exercice d'une activité, la recherche d'un emploi au cours de 4 dernières semaines et des 7 derniers jours et la disponibilité de travailler dans les 15 jours. L'activité habituelle saisie globalement avec une question sur la période des 12 derniers mois était insuffisante pour traiter véritablement cet aspect. Finalement, c'est l'emploi du moment qui a été traité.

Ceux qui ont travaillé au cours des 4 dernières semaines ou ceux qui n'ont pas travaillé dans cette période mais qui ont un emploi sont considérés comme des **actifs occupés**. Pour ce qui est des personnes qui n'ont pas travaillé ni au cours de 7 derniers jours ni au cours des 4 dernières semaines, elles ont été subdivisées en trois catégories. Ceux ayant cherché du travail au cours de l'une des périodes sont des **chômeurs au sens du BIT** ; ceux qui n'ont pas cherché du travail au cours des deux périodes mais qui sont prêts à prendre un emploi dans les 15 jours s'ils en trouvent sont classés comme des **chômeurs découragés** et ceux qui n'ont pas cherché du travail au cours des deux périodes et qui ne sont pas prêts à prendre un emploi dans les 15 jours sont des **inactifs**.

Le fichier d'enquête considère toutes les personnes de moins de 10 ans comme **inactives**, même si dans les analyses la population potentiellement active est celle de 15 ans et plus.

III. PRESENTATION DES FICHIERS

3.1 Les fichiers de base

Le questionnaire de l'ECAM II est constitué de 15 sections et chaque section cerne un domaine particulier pour l'atteinte des objectifs de l'enquête. Les fichiers de base sont créés en référence aux sections du questionnaire. Certaines sections constituées en sous thème donnent plus d'un fichier de base en fonction de divers regroupements possibles. La base de données brutes de l'ECAM II existe donc sous la forme de fichiers SPSS. Ces fichiers sont au nombre de 21 présentés dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Liste des fichiers de base de l'ECAM II

Nom du fichier de base	Informations contenues dans le fichier
ECAM00	Renseignements généraux
ECAM01	Composition et caractéristiques du ménage
ECAM02	Santé des membres du ménage
ECAM03	Instruction des membres du ménage (Personnes âgées de 5 ans ou plus)
ECAM04	Activité des membres du ménage (Personnes âgées de 10 ans ou plus)
ECAM05	Natalité, mortalité et fécondité
ECAM06	Anthropométrie et couverture vaccinale (enfants de 0 à 35 mois)
ECAM07	Logement et équipement de maison
ECAM08	Migration du ménage
ECAM09	Accessibilité aux infrastructures de base
ECAM10	Perception des conditions de vie
ECAM11	Entreprises familiales non agricoles
ECAM121	Accès à la terre et à la propriété
ECAM122	Accès au crédit de production ou d'investissement
ECAM123	Epargne
ECAM124	Accès au capital social
ECAM131	Elevage
ECAM132	Pisciculture, Pêche, Apiculture, Sylviculture, Agriculture
ECAM133	Produits cultivés par le ménage
ECAM14	Dépenses rétrospectives non alimentaires du ménage
ECAM15	Dépenses quotidiennes du ménage

3.2 Les fichiers d'analyse

Tous les fichiers de base sous format de données CSPRO ont été importés sous un format ASCII et dans la version 11 de SPSS sous Windows. Les fichiers d'analyses sont créés en tenant compte des liens qui existent entre les différentes sections du questionnaire. C'est ainsi que trois fichiers d'analyse ont été créés. Il s'agit :

- du fichier individu (ECAMIND.SAV) qui contient les sections relatives aux individus du ménage c'est-à-dire les fichiers ECAM00, ECAM01, ECAM02, ECAM03, ECAM04, ECAM05 et ECAM06 et les informations générales sur le ménage ;
- du fichier ménage (ECAMMEN.SAV) qui contient toutes les informations sur le chef de ménage ainsi que sur les caractéristiques de son ménage ;
- du fichier des produits (ECAMPRODUIT.SAV) qui regroupe pour chaque ménage les informations sur les dépenses rétrospectives et quotidiennes par produit.

Ces différents fichiers contiennent des variables agrégées et dérivées des autres variables nécessaires à l'analyse. Il s'agit de la situation d'activité en 2001 (ACTIF), du secteur d'activité (FORIN), du statut dans l'emploi (STATUT), du secteur institutionnel (SECTINS), des groupes socio-économiques (GSE) et de toutes les variables liées aux dépenses du ménage.

3.3 Présentation des principales variables

A l'exception des nouvelles variables créées (la taille du ménage, le groupe socioéconomique, les variables sur les dépenses, etc..), les autres variables sont identifiées par SiQj, où Si désigne la section du questionnaire et Qj le numéro de la question à l'intérieur de la section. Lorsqu'une question est scindée en plusieurs, elle se distingue par Qja, Qjb jusqu'à Qjn.

Le tableau 5 qui suit donne les informations sur le fichier ménage qui est le principal fichier d'analyse.

Tableau 5 : Informations sur le contenu du fichier ménage ECAMMEN.SAV

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
ACTIF	<p>SITUATION ACTIVITE EN 2001 : Elle se compose de deux catégories de personnes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ceux qui ont travaillé au cours des 4 derniers jours ou ceux qui n'ont pas travaillé dans cette période mais qui ont un emploi (actifs occupés) et; - Ceux qui n'ont pas travaillé ni au cours de 7 derniers ni au cours des 4 dernières semaines. Cette catégorie se subdivise en trois : Ceux ont cherché du travail au cours de l'une des périodes(chômeurs BIT); ceux qui n'ont cherché du travail au cours des deux périodes mais sont prêt à prendre un emploi dans les 15 jours s'il en trouve(chômeurs découragés) et enfin ceux qui n'ont pas cherché du travail au cours des deux périodes et qui ne sont pas prêt à prendre un emploi dans les 15 jours ainsi que des personnes de moins de 10 ans.(inactifs). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. ACTIFS OCCUPES 2. CHOMEURS BIT 3. CHOMEURS DECOURAGES. 4. INACTIFS
COEFEXT	COEFFICIENT DE PONDERATION OU D'EXTRAPOLATION	VALEUR CALCULEE
CONJ	NOMBRE DE CONJOINTS	
CONSUL	DEPENSE EN CONSULTATIONS MEDICALES : il s'agit des dépenses de consultation.	MONTANT CALCULE
DECILE	DECILE DE DEPENSE PAR TETE (REGION) AU SENS DU BIEN ETRE	INDICATEUR CALCULE
DEPACH	ACHATS DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU SENS SCN	MONTANT CALCULE
DEPALI	DEPENSE ALIMENTAIRE AU SENS SCN	MONTANT CALCULE
DEPALI1	DEPENSE D'ALIMENTATION DANS LE MENAGE AU SENS DE LA COMPTABILITE NATIONALE	MONTANT CALCULE
DEPALI2	DEPENSE D'ALIMENTATION HORS MENAGE AU SENS DE LA COMPTABILITE NATIONALE (SCN 93)	MONTANT CALCULE
DEPALIM	DEPENSE D'ALIMENTATION DANS LE MENAGE AU SENS DU BIEN ETRE (dépenses alimentaires totales constituées des achats, de l'autoconsommation et des transferts)	MONTANT CALCULE
DEPALT	ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU SENS DU BIEN ETRE	MONTANT CALCULE
DEPAUT	AUTOCONSOMMATION AU SENS SCN	MONTANT CALCULE
DEPAUTM	DEPENSE D'AUTOCONSOMMATION AU SENS DU BIEN ETRE	MONTANT CALCULE
DEPBIEN	DEPENSE DE BIENS ET SERVICES AU SENS SCN	MONTANT CALCULE
DEPBOIS	DEPENSE DE BOISSONS AU SENS SCN 93	MONTANT CALCULE
DEPEDU	DEPENSE D'EDUCATION AU SENS SCN	MONTANT CALCULE
DEPHAB	DEPENSE D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES AU SENS SCN 93	MONTANT CALCULE
DEPLOG	DEPENSE DE LOGEMENT AU SENS SCN 93	MONTANT CALCULE
DEPLOI	DEPENSE DE LOISIRS AU SENS SCN 93	MONTANT CALCULE
DEPMAI	DEPENSE D'EQUIPEMENT DE MAISON AU SENS SCN 93	MONTANT CALCULE
DEPNALI	DEPENSE NON ALIMENTAIRE AU SENS SCN 93	MONTANT CALCULE
DEPNALIM	DEPENSE NON ALIMENTAIRES BIEN ETRE (habillement, logement, éducation, équipement de maison, transports et communication, loisirs, soins personnels et des biens et services).	MONTANT CALCULE
DEPSAN	DEPENSE DE SANTE AU SENS SCN	MONTANT CALCULE
DEPSOP	DEPENSE DE SOINS PERSONNELS AU SENS SCN 93	MONTANT CALCULE
DEPTAB	DEPENSE DE TABACS AU SENS SCN 93	MONTANT CALCULE
DEPTET	DEPENSE PAR TETE AU SENS DU BIEN ETRE (dépense totale au sens du bien être que divise la taille du ménage)	MONTANT CALCULE
DEPTETCN	DEPENSE PAR TETE AU SENS SCN	MONTANT CALCULE
DEPTOT	DEPENSE TOTALE AU SENS DU BIEN ETRE (dépenses alimentaires et non alimentaires, de pharmacie et de consultation)	MONTANT CALCULE
DEPTOTCN	DEPENSE TOTALE AU SENS SCN 93	MONTANT CALCULE
DEPTRA	DEPENSES DE TRANSFERT BIEN ETRE (dons de produits alimentaires reçus par le ménage et valorisés au prix du marché).	MONTANT CALCULE
DEPTRAN	TRANSFERTS AU SENS SCN	MONTANT CALCULE
DEPTRANS	DEPENSE DE TRANSPORTS ET COMMUNICATION AU SENS SCN93	MONTANT CALCULE

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
DEPUC	DEPENSE PAR UNITE DE CONSOMMATION (RDA). Il s'agit de la dépense totale que divise l'échelle d'équivalence RDA	MONTANT CALCULE
ENFT	NOMBRE D'ENFANTS DU CHEF	NOMBRE CALCULE
EQUIP1	POSSESSION D'UN TELEPHONE FIXE	1. OUI 2. NON
EQUIP10	POSSESSION D'UNE CUISINIERE	1. OUI 2. NON
EQUIP11	POSSESSION D'UN RECHAUD A GAZ	1. OUI 2. NON
EQUIP12	POSSESSION D'UN RECHAUD A PETROLE	1. OUI 2. NON
EQUIP13	POSSESSION D'UN VEHICULE	1. OUI 2. NON
EQUIP14	POSSESSION D'UN TELEVISEUR	1. OUI 2. NON
EQUIP15	POSSESSION D'UN FER A REPASSER	1. OUI 2. NON
EQUIP16	POSSESSION D'UNE CHAINE MUSICALE	1. OUI 2. NON
EQUIP17	POSSESSION D'UNE BOITELLE A GAZ	1. OUI 2. NON
EQUIP2	POSSESSION D'UN TELEPHONE MOBILE	1. OUI 2. NON
EQUIP3	POSSESSION D'UN POSTE RADIO	1. OUI 2. NON
EQUIP4	POSSESSION D'UN REFRIGERATEUR	1. OUI 2. NON
EQUIP5	POSSESSION D'UN CONGELATEUR	1. OUI 2. NON
EQUIP6	POSSESSION D'UN CLIMATISEUR	1. OUI 2. NON
EQUIP7	POSSESSION D'UNE BICYCLETTE	1. OUI 2. NON
EQUIP8	POSSESSION D'UN VENTILATEUR	1. OUI 2. NON
EQUIP9	POSSESSION D'UNE MOTOCYCLETTE	1. OUI 2. NON
FORIN	SECTEUR D'ACTIVITE (FORMEL/INFORMEL) Personnes qui travaillent dans une structure qui a un numéro du contribuable et qui tient une comptabilité(secteur formel) et personnes qui ne tient pas de comptabilité ou qui n'a pas de numéro de contribuable et vis versa (secteur informel).	1. FORMEL 2. INFORMEL
GSE	GROUPES SOCIO ECONOMIQUES : Ils ont été constitués de manière à regrouper pour des besoins de ciblage, les personnes dans des groupes relativement homogènes du point de vue du phénomène de la pauvreté. Leur constitution est basée sur la situation d'activité, le secteur institutionnel, le secteur d'activité et la catégorie socio professionnelle du chef de ménage.	1. CADRES ET PATRONS DU PUBLIC 2. SALARIES DU PUBLIC 3. CADRES ET PATRONS DU PRIVE FORMEL 4. AUTRES SALARIES DU PRIVE FORMEL 5. EXPLOTANTS AGRICOLES. 6. DEPENDANTS AGRICOLES INFORMELS 7. PATRONS NON AGRICOLES INFORMELS 8. TRAVAILLEURS A COMPTE PROPRE NON AGRICOLES INFORMELS 9. SALARIES NON AGRICOLES INFORMELS 10. CHOMEURS 11. ELEV/ETUDIANTS 12. RETRAITES 13. INVALIDES 14. AUTRES INACTIFS
GSEU	Groupe socio économique en milieu urbain	1. Travailleurs du public" 2. Travailleur du privé formel" 3. Agriculteurs" 4. Patron/travailleurs à compte privé informel" 5. Salarié informels" 6. Chômeurs" 7. Inactifs".

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
GSER	Groupe socio économique en milieu rural	1. Travailleurs du public" 2. Travailleur du privé formel" 3. Agriculteurs" 4. Travailleurs du privé informel" 5. Chômeurs" 6. Inactifs".
IND	DEFLATEUR REGIONAL	VALEUR CALCULEE
MILIEU	MILIEU DE RESIDENCE : Urbain : Villes de 50.000 habitants ou plus Rural : Localités de moins de 50 000 habitants	1. URBAIN 2. RURAL
NIVIE	NIVEAU DE VIE est la situation par rapport à la pauvreté : est pauvre toute personne ayant une dépense par unité de consommation strictement inférieure au seuil (232547 FCFA)	1. PAUVRES 2. NON PAUVRES
NORDRE	NUMERO D'ORDRE	
PHARMA	DEPENSE DES MEDICAMENTS : ce sont des dépenses d'achat de médicaments	MONTANT CALCULE
QUINTE	QUINTILE DE DEPENSE PAR TETE (ENSEMBLE DU PAYS) AU SENS DU BIEN ETRE.	INDICATEUR CALCULE
QUINTR	QUINTILE DE DEPENSE PAR TETE (REGION) AU SENS DU BIEN ETRE.	INDICATEUR CALCULE
RDA	ECHELLE D'EQUIVALENCE NUTRITIONNELLE RDA (Recommended Dietary Allowances)	VALEUR CALCULEE
S00Q1	Ce sont les villes de Douala, de Yaoundé et les 10 provinces.	1 DOUALA 2 YAOUNDE 3 ADAMAOUA 4 CENTRE 5 EST 6 EXTREME-NORD 7 LITTORAL 8 NORD 9 NORD-OUEST 10 OUEST 11 SUD 12 SUD-OUEST
S00Q10	RELIGION DU CHEF DE MENAGE	1 CATHOLIQUE 2 PROTESTANT(E) 3 AUTRE CHRETIEN(NE) 4 MUSULMAN(NE) 5 ANIMISTE 6 AUTRE
S00Q2	NUMERO DE LA ZONE DE DENOMBREMENT	IDENTIFICATION DU MENAGE
S00Q3	NUMERO DU MENAGE	IDENTIFICATION DU MENAGE
S00Q4	DEPARTMENT	IDENTIFICATION DU MENAGE
S00Q5	ARRONDISSEMENT	IDENTIFICATION DU MENAGE
S00Q7	MILIEU DE RESIDENCE Urbain : Villes de 50.000 habitants ou plus Semi urbain : Villes de 10.000 à 49.999 habitants Rural : Localités de moins de 10 000 habitants	1 URBAIN 2 SEMI URBAIN 3 RURAL
S00Q9	NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	NOMBRE DECLARE
S01Q10	NUMERO D'ORDRE DE LA MERE	NUMERO DONNE
S01Q2	SEXE DE LA PERSONNE	1 MASCULIN 2 FEMININ
S01Q3	AGE DE LA PERSONNE	Age déclaré
S01Q4	STATUT DE RESIDENCE	1 RESIDENT PRESENT 2 RESIDENT ABSENT 3 VISITEUR
S01Q5	STATUT MATRIMONIAL	1 CELIBATAIRE 2 MARIE MONOGAME 3 MARIE POLYGAME 4 VEUF/VEUVE 5 DIVORCE/SEPARE 6 EN UNION LIBRE

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
S01Q6	LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE	1 CHEF DE MENAGE 2 CONJOINT DU CHEF 3 FILS DU CHEF OU DU CONJOINT 4 FILLE DU CHEF OU DU CONJOINT 5 PERE DU CHEF OU DU CONJOINT 6 MERE DU CHEF OU DU CONJOINT 7 AUTRE PARENT MASCULIN DU CHEF OU DU CONJOINT 8 AUTRE PARENT FEMININ DU CHEF OU DU CONJOINT 9 SANS LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF OU SON CONJOINT
S01Q7	VICTIME D'UN HANDICAP	1 OUI 2 NON
S02Q10	APPRECIATION DE SON ETAT DE SANTE	1. BON 2. ASSEZ BON 3. PASSABLE 4. MAUVAIS
S02Q11A	ATTEINT DU PALUDISME	1. OUI 2. NON
S02Q11B	ATTEINT D'UNE MALADIE DIARRHEIQUE	1. OUI 2. NON
S02Q11C	ATTEINT D'UNE MALADIE RESPIRATOIRE	1. OUI 2. NON
S02Q11D	ATTEINT DE LA MENINGITE	1. OUI 2. NON
S02Q12A	DUREE DU PALUDISME	1. MOINS DE 2 SEMAINES 2. DE 2 SEMAINES A MOINS D'1 MOIS 3. DE 1 A MOINS DE 4 MOIS 4. DE 4 A MOINS DE 7 MOIS 5. DE 7 A MOINS DE 10 MOIS 6. DE 10 A MOINS 12 MOIS 7. 12 MOIS OU PLUS
S02Q12B	DUREE DE LA MALADIE DIARRHEIQUE	1. MOINS DE 2 SEMAINES 2. DE 2 SEMAINES A MOINS D'1 MOIS 3. DE 1 A MOINS DE 4 MOIS 4. DE 4 A MOINS DE 7 MOIS 5. DE 7 A MOINS DE 10 MOIS 6. DE 10 A MOINS 12 MOIS 7. 12 MOIS OU PLUS
S02Q12C	DUREE DE LA MALADIE RESPIRATOIRE	1. MOINS DE 2 SEMAINES 2. DE 2 SEMAINES A MOINS D'1 MOIS 3. DE 1 A MOINS DE 4 MOIS 4. DE 4 A MOINS DE 7 MOIS 5. DE 7 A MOINS DE 10 MOIS 6. DE 10 A MOINS 12 MOIS 7. 12 MOIS OU PLUS
S02Q12D	DUREE DE LA MENINGITE	1. MOINS DE 2 SEMAINES 2. DE 2 SEMAINES A MOINS D'1 MOIS 3. DE 1 A MOINS DE 4 MOIS 4. DE 4 A MOINS DE 7 MOIS 5. DE 7 A MOINS DE 10 MOIS 6. DE 10 A MOINS 12 MOIS 7. 12 MOIS OU PLUS
S02Q2	MALADIE 2 DERNIERES SEMAINES	1. OUI 2. NON
S02Q3	PERIODE DE LA DERNIERE CONSULTATION	1. MOINS DE 2 SEMAINES 2. 2 SEMAINES A MOINS D' 1 MOIS 3. DE 1 A MOINS DE 6 MOIS 4. DE 6 A MOINS DE 12 MOIS 5. 12 MOIS OU PLUS
S02Q4	PERSONNE AYANT CONSULTE	1. PHARMACIEN 2. MEDECIN 3. PERSONNEL DE SANTE 4. TRADIPRATICIEN 5. VENDEUR INFORMEL 6. AUTRE
S02Q5	SECTEUR DE CONSULTATION	1. PUBLIC 2. PRIVE LAÏC 3. PRIVE CONFESIONNEL

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
S02Q6	MOTIF DU CHOIX DU SECTEUR DE CONSULTATION	1 COUT ACCEPTABLE 2 PROXIMITE 3 DECISION FAMILIALE 4 COUTUME/CROYANCE 5 QUALITE DE SERVICE 6 RELATIONS 7 AUTRE
S02Q8	COUT DE CONSULTATION	MONTANT DECLARE
S02Q9	RAISON DE LA CONSULTATION	1 MALADIE 2 BLESSURE/ACCIDENT 3 SOIN PRENATAL 4 SOIN POSNATAL 5 AUTRE
S03Q10	NIVEAU D'INSTRUCTION	1 SANS NIVEAU 2 PRIMAIRE 3 SEC. GENE. 1ER CYCLE 4 SEC. GENE. 2ND CYCLE 5 SEC. TECH. 1ER CYCLE 6 SEC. TECH. 2ND CYCLE 7 SUPERIEUR
S03Q11	DIPLOME PLUS ELEVE	1 SANS DIPLOME 2 CEPE/FSLC 3 BEPC/CAP/GCEOL 4 PROBATOIRE/BP 5 BAC/GCEAL/BEP 6 BTS/DUT 7 LICENCE 8 MAITRISE/DEA 9 DOCTORAT/PHD
S03Q12	DERNIERE CLASSE SUIVIE	1 JAMAIS FREQUENTE 2 MATERNEL 3 SIL 4 CP/CPS 5 CE1 6 CE2 7 CM1 8 CM2 9 SIXIEME 10 CINQUIEME 11 QUATRIEME 12 TROISIEME 13 SECONDE 14 PREMIERE 15 TERMINALE 16 1ER ANNEE U. 17 2ND ANNEE U. 18 3EME ANNEE U. 19 4EME ANNEE U. 20 5EME ANNEE U. ET PLUS
S03Q2	SAVOIR LIRE ET ECRIRE	1. OUI 2. NON
S03Q3	AVOIR DEJA FREQUENTE UNE ECOLE	1. OUI 2. NON
S03Q4	FREQUENTATION ACTUELLE	1. OUI 2. NON
S03Q5	REGIME DE FREQUENTATION	1 REGIME A PLEIN TEMPS 2 REGIME A TEMPS PARTIEL
S03Q6	TYPE D'ETABLISSEMENT FREQUENTE	1 PUBLIC 2 PRIVE LAÏC DU JOUR 3 PRIVE LAÏC DU SOIR 4 PRIVE CONFESIONNEL DU JOUR 5 PRIVE CONFESIONNEL DU SOIR 6 ECOLE COMMUNAUTAIRE 7 COURS PAR CORRESPONDANCE
S03Q7	FREQUENTATION ANTERIEURE	1. OUI 2. NON
S03Q8	MEME CLASSE ANNEE DERNIERE	1. OUI 2. NON

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
S03Q9	RAISON DE NON FREQUENTATION	1 COUT TROP ELEVE 2 EMPLOI/APPRENTISSAGE 3 ECHEC SCOLAIRE 4 MALADIE/HANDICAP 5 MARIAGE/GROSSESSE 6 ELOIGNEMENT 7 TROP JEUNE 8 AUTRE
S04Q10	STATUT DANS L'EMPLOI	1 PERSONNEL DE DIRECTION 2 CADRE SUPERIEUR 3 CADRE MOYEN/AGENT DE MAITRISE 4 EMPLOYE/OUVRIER QUALIFIE 5 EMPLOYE/OUVRIER SEMI QUALIFIE 6 MANOEUVRE 7 APPRENTI/STAGIAIRE REMUNERE 8 PATRON 9 PROPRE COMPTE 10 APPRENTI/STAGIAIRE NON REMUNERE 11 AIDE FAMILIAL
S04Q11A	NOMBRE DE JOUR DE TRAVAIL PAR SEMAINE	NOMBRE DE JOUR DECLARE
S04Q11B	NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAR JOUR	NOMBRE D'HEURES DECLARE
S04Q12	COMMENT TROUVE SON TEMPS DE TRAVAIL	1 SUFFISANT 2 INSUFFISANT 3 EXCESSIF
S04Q13	LA SRTUCTURE A UN NOMERO DE CONTRIBUABLE	1 OUI 2 NON 3 NE SAIT PAS
S04Q14	LA STRUCTURE TIENT UNE COMPTABILITE	1 OUI 2 NON 3 NE SAIT PAS
S04Q15A	A DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES	1. OUI 2. NON
S04Q15B	A DROIT A UNE PENSION RETRAITE	1. OUI 2. NON
S04Q15C	A DROIT AUS CONGES PAYES	1. OUI 2. NON
S04Q16A	CODE DU REVENU MENSUEL	1 DONNE LE MONTANT 2 INFERIEUR A 23500 3 DE 23500 A 49999 4 DE 50000 A 99999 5 DE 100000 A 199999 6 DE 200000 A 399999 7 DE 400000 A 799999 8 800000 OU PLUS
S04Q16B	MONTANT DU REVENU MENSUEL	MONTANT DECLARE
S04Q17	EVOLUTION DES REVENUS	1 AUGMENTE 2 DIMINUE 3 INCHANGE
S04Q18	ETRE SATISFAIT DE SON EMPLOI PRINCIPAL	1. OUI 2. NON
S04Q19	MOTIF D'INSATISFACTION	1 SALAIRE/REVENU INSUFFISANT 2 INADEQUATION FORMATION/EMPLOI 3 CONDITIONS DE TRAVAIL 4 TRAVAIL PEU OU PAS INTERESSANT 5 PRECARITE, INSECURITE DE L'EMPLOI 6 PROBLEME D'HORAIRE 7 AUTRE
S04Q2	EXERCICE D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE AU COURS 12 DERNIERS MOIS	1. OUI 2. NON
S04Q20	A UN EMPLOI SECONDAIRE	1. OUI 2. NON
S04Q21A	CODE DU REVENU MENSUEL DE L'EMPLOI SECONDAIRE	1 DONNE LE MONTANT 2 INFERIEUR A 23500 3 DE 23500 A 49999 4 DE 50000 A 99999 5 DE 100000 A 199999 6 DE 200000 A 399999 7 DE 400000 A 799999 8 800000 OU PLUS
S04Q21B	MONTANT DU REVENU EMPLOI SECONDAIRE	MONTANT DECLARE

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
S04Q22	RAISON DE NON-ACTIVITE	1 INVALIDE/MALADE 2 ETUDIANT/ELEVE 3 RETRAITE 4 FEMME AU FOYER/MENAGERE 5 RENTIER 6 NE VEUT PAS TRAVAILLER 7 MANQUE DE QUALIFICATION 8 FAILLITE 9 COMPRESSE/LICENCIE/DEFLATE 10 NE SAIT PAS OU ET COMMENT TROUVER DU TRAVAIL 11 ATENTE D'UNE SUITE A UNE DEMANDE D'EMPLOI/CONCOURS 12 AUTRE
S04Q23	RECHERCHE DU TRAVAIL AU COURS DES 7 DERNIERS JOURS	1. OUI 2. NON
S04Q24	RECHERCHE DU TRAVAIL AU COURS DES 4 DERNIERS SEMAINES	1. OUI 2. NON
S04Q25	RAISON DE RECHERCHE D'EMPLOI	1 PERTE DE L'EMPLOI PRECEDENT 2 NOUVELLE INSERTION
S04Q26	DUREE DE RECHERCHE D'UN EMPLOI	DUREE DECLAREE
S04Q26A	NOMBRE DE MOIS DE RECHERCHE D'EMPLOI	NOMBRE DECLARE
S04Q26B	NOMBRE D'ANNEES DE RECHERCHE D'EMPLOI	NOMBRE DECLARE
S04Q27	CANAL DE RECHERCHE D'EMPLOI	1 DIRECTEMENT AUPRES DES EMPLOYEURS 2 PARENTS/RELATIONS 3 FNE 4 BUREAU DE LA MAIN D'OEUVRE 5 AGENGE DE PLACEMENTS PRIVEE 6 CONCOURS 7 AUTRE
S04Q28	ETRE PRET A TRAVAILLER DANS LES 15 JOURS	1. OUI 2. NON
S04Q29	MOYENS DE SUBSISTANCE	1 PERCOIT UNE PENSION 2 PERCOIT DES LOYERS/RENTES 3 PERCOIT UNE BOURSE 4 VIT DE SON EPARGNE 5 EST A LA CHARGE DE LA FAMILLE 6 MENDIE 7 AUTRE
S04Q3	AVOIR TRAVAILLE AU COURS DES 4 DERNIERES SEMAINES	1 OUI 2 NON
S04Q30	SITUATION D'ACTIVITE EN 1996	1 EMPLOYEUR 2 PROPRE COMPTE 3 EMPLOYE DU PRIVE 4 EMPLOYE DU PUBLIC 5 TRAVAILLEUR FAMILIAL NON REMUNERE 6 APPRENTI 7 A LA RECHERCHE DE L'EMPLOI 8 INACTIF
S04Q4	AVOIR UN EMPLOI	1. OUI 2. NON

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
S04Q5	OCCUPATION AU COURS DES 30 DERNIERS JOURS	1 SPECIALISTES DES SCIENCES 2 ARCHITECTES 4 PILOTE 5 BIOLOGISTES 6 MEDECINS DENTISTES 8 STATISTICIENS MATH 9 ECONOMISTES 11 COMPTABLES 12 JURISTES 13 PERSONNEL ENSEIGNANT 14 MEMBRE DU CLERGE 15 AUTEURS, JOURNALISTES 16 SCULPTEURS 17 MUSICIENS 18 ATHLETES 19 PERSONNEL DES PROF. SCIENTIFIQUES 20 CORPS LEGISLATIF 21 DIRECTEURS/CADRES DIRIGEANTS 30 CHEFS DE GRPE EMPLOYES DE BUREAU 31 AGENTS ADMINISTRATIFS 32 STENO/DACTYLO 33 EMPLOYES DE COMPTBILITE 34 OPERATEURS SUR MACHINE 35 CHEF SCE TRANSPORT 36 CHEF DE TRAIN 38 OPERATEUR DE TELEPHONE 39 PERSONNEL ADMI. ET ASSIMILES 40 DIRECTEUR COMMERCE 41 PROPRIETAIRE/GERANT CCE 42 CHEF DE VENTES ET ACHETEURS 43 AGENTS COMMER. TECH. ET VOYAGEURS 44 AGENTS D'ASSURANCE 45 COMMIS VENDEURS 49 PERSONNEL COMMERCIAL 50 DIRECTEURS D'HOTELS 51 PROPRIETAIRES OU GERANTS 52 CHEFS DE GROUPES D'EMPLOYES 53 CUISINIERS, SERVEURS 54 EMPLOYES DE MAISON 55 GARDIENS D'IMMEUBLES 56 BLANCHISSEURS 57 COIFFEURS ET AUTRES 58 SERVICE DE PROTECTION 59 TRAVAILLEURS SPECIALISES 60 DIRECTEURS ET CHEFS AGRICOLES 61 PLANTEURS ET ELEVEURS (exploitants) 62 TRAVAILLEURS AGRICOLES 63 TRAVAILLEURS FORESTIERS 64 PECHEURS CHASSEURS 70 AGENTS DE MAITRISE 71 MINEURS FOREURS DE PUIITS 72 OUVRIERS DE PRODUCTION 73 OUVRIERS DE BOIS 74 CONDUCTEURS DE FOURS 75 OUVRIERS DU TEXTILE 76 TANNEURS PEAUSSEIERS 77 OUVRIERS DE ALIMENTATION 78 OUVRIERS DE ALIMENTATION 79 TAILLEURS COUTURIERS 80 BOTTIERS OUVRIERS DE CHAUSSURE 81 EBENISTES MENUISIERS 82 TAILLEURS GRAVEUS DE PIERRE 83 OUVRIERS DU FACONNAGE 84 AJUSTEURS MONTEURS 85 ELECTRICIENS ELECTRONICIENS 86 OPERATEURS DE RADIO TELE 87 PLOMBIERS SOUDEURS 88 JOAILLIERS ET ORFEVRES 89 VERRIERS POTIERS 90 OUVRIERS DE CAOUTCHOUC 91 CONFECTIONNEURS 92 COMPOSITIONS TYPOGRAPHES 93 PEINTRES EN BTP 94 OUVRIERS DE PRODUCTION 95 MACONS CHARPENTIERS 96 CONSTRUCTEURS DE MACHINES 97 CONDUCTEURS D'ENGINS LOURDS 98 CONDUCTEURS D'ENGINS DE TRANSPORT 99 MANOEUVRES ET AUTRES
S04Q6	SECTEUR D'ACTIVITE	1 PUBLIC 2 PARAPUBLIC 3 PRIVE

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
S04Q7	BRANCHE D'ACTIVITE	1 AGRI/PECHE/CHASSE 2 ELEVAGE 3 MINES ET MINERAIS 4 INDUSTRIE AGRO ALI 5 INDUSTRIE TEXTILE 6 INDUSTRIE DE BOIS 7 INDUSTRIE CHIMIQUE 8 IND. MATERIAUX DE CONSTRUCTION 9 METAUX MECANIKES ET REPARATION 10 ENERGIE/GAZ/EAU 11 BTP 12 TRANSPORT 13 COMMERCE GENERAL 14 COMMERCE ALIMENTAIRE SPECIALISE 15 AUTRE COMMERCE 16 HOTELLERIE ET RESTAURATION 17 BANQUE/ASSURANCE 18 SERVICES PUBLIQUES 19 AUTRES SERVICES
S04Q8	QUALIFICATION-EXIGENCE DE SON EMPLOI	1. OUI 2. NON
S04Q9A	UNITE DE TEMPS EMPLOI	1 MOIS 2 ANNEE
S04Q9B	NOMBRE DE TEMPS EXERCICE DE L'EMPLOI	NOMBRE DECLARE
S07Q10	TYPE DES LIEUX D'AISANCE	1 WC AVEC CHASSE EAU 2 LATRINE AMENAGEE 3 LATRINE NON AMENAGEE 4 PAS DE WC 5 AUTRE
S07Q11	MATERIAU DES MURS	1 BETON/PARPAING 2 PIERRE DE TAILLE 3 PLANCHE 4 CARABOT 5 TERRE/BRIQUE SIMPLE 6 PISE/TERRE BATTUE 7 NATTES/CHAUMES 8 AUTRE
S07Q12	MATERIAU DU TOIT	1 CIMENT 2 TOLE/TUILE 3 NATTES/CHAUMES 4 AUTRE
S07Q13	MATERIAU DU SOL	1 CIMENT 2 CARREAUX 3 BOIS 4 TERRE 5 AUTRE
S07Q14	MONTANT MENSUEL DU CREDIT IMMOBILIER	MONTANT DECLARE
S07Q1A	UNITE DE TEMPS D'OCCUPATION DU LOGEMENT	1 JOUR 2 MOIS 3 ANNEE
S07Q1B	NOMBRE DE TEMPS D'OCCUPATION DU LOGEMENT	NOMBRE DECLARE
S07Q2	STATUT D'OCCUPATION	1 PROPRIETAIRE AVEC TITRE 2 PROPRIETAIRE SANS TITRE 3 LOCATION SIMPLE 4 LOCATION VENTE 5 LOGE PAR L'EMPLOYEUR 6 LOGE PAR UN PARENT/AMI 7 AUTRE
S07Q3	MONTANT DU LOYER	
S07Q4	TYPE DE LOGEMENT	1 MAISON ISOLEE 2 MAISON 0 PLUSIEURS LOGEMENTS 3 VILLA MODERNE 4 IMMEUBLE A APPARTEMENTS 5 CONCESSION/SARE
S07Q5	NOMBRE DE PIECES POUR DORMIR	

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
S07Q6	MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON	1 ROBINET INDIVIDUEL 2 ROBINET COMMUN 3 REVENDEUR D'EAU DE ROBINET 4 BORNE FONTAINE PUBLIQUE 5 FORAGE 6 PUIITS/SOURCE AMENAGEE 7 RIVIERE/MARIGOT/LAC 8 AUTRE
S07Q8	SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISINE	1 BOIS ACHETE 2 BOIS RAMASSE 3 GAZ 4 ELECTRICITE 5 PETROLE 6 CHARBON 7 SCIURE 8 AUTRE
S07Q9	MODE D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERS	1 RAMASSAGE CAMION/BAC A ORDURE 2 JETEE DANS LA NATURE 3 ENTERREES/BRULEES 4 RECYCLEES 5 AUTRE
S10Q0	NUMERO D'ORDRE DU REPDANT	NUMERO D'ORDRE DECLARE
S10Q10	DEPENSES DU MOIS COUVRENT LES REVENUS DE SES MEMBRES	1. OUI 2. NON
S10Q11A	NOMBRE DE FOIS QUE LE MENAGE EST PRIVE D'EAU POUR COUPURE	NOMBRE DECLARE
S10Q11B	NOMBRE DE FOIS QUE LE MENAGE EST PRIVE D'ELECTRICITE POUR COUPURE	NOMBRE DECLARE
S10Q11C	NOMBRE DE FOIS QUE LE MENAGE EST PRIVE DE TELEPHONE POUR COUPURE	NOMBRE DECLARE
S10Q12	NOMBRE DE FOIS QUE L'ENFANT EST EXCLU POUR NON PAIEMENT DE SCOLARITE	NOMBRE DECLARE
S10Q13	NOMBRE DE MOIS D'ARRIERES DE SALAIRES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	NOMBRE DECLARE
S10Q14	EVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DEPUIS 1996	1 AUGMENTE 2 INCHANGE 3 DIMINUE 4 LE MENAGE N'EXISTAIT PAS
S10Q15	PAYE DES FRAIS NON REGLEMENTAIRE POUR LA SCOLARISATION	1. OUI 2. NON
S10Q16	PAYE DES FRAIS NON REGLEMENTAIRE POUR DES SOINS MEDICAUX	1. OUI 2. NON
S10Q17	PAYE DES FRAIS NON REGLEMENTAIRE POUR AUTRE SERVICE	1. OUI 2. NON
S10Q18	PAYE VOLONTAIREMENT DES FRAIS A UN AGENT DE LA FORCE DE L'ORDRE	1. OUI 2. NON
S10Q1A S10Q1B S10Q1C	1ER CAUSE QUI DETERMINE LA PAUVRETE 2EME CAUSE QUI DETERMINE LA PAUVRETE 3EME CAUSE QUI DETERMINE LA PAUVRETE	1 PAS DE TRAVAIL 2 PAS D'INSTRUCTION 3 PAS DE TROUPEAU 4 PAS DE TERRE 5 PAS DE ROUTE 6 PARESSE/SORCELLERIE 7 MAUVAISE GESTION/CORRUP 8 INSUFFISANCE/BAISSE DES REV. 9 AUTRE
S10Q2	PENSEZ QUE LE CAMEROUN EST UN PAYS PAUVRE	1. OUI 2. NON
S10Q3	LES GENS DU QUARTIER/VILLAGE SONT PAUVRES	1 OUI, TOUS 2 OUI, LA MAJORITE 3 OUI, QUELQUES UNS 4 NON 5 NE SAIT PAS

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
S10Q4A S10Q4B S10Q4C	1ER ACTION PRIORITAIRE QUE LE GOUVERNEMENT PEUT REALISER 2ER ACTION PRIORITAIRE QUE LE GOUVERNEMENT PEUT REALISER 3EME ACTION PRIORITAIRE QUE LE GOUVERNEMENT PEUT REALISER	1 CREER LES EMPLOIS 2 FACILITER ACCES EDUCATION 3 BITUMER LES ROUTES 4 FACILITER ACCES AUX SOINS 5 CONSTRUIRE LES LOGEMENTS 6 CONSTRUIRE LES POINTS D'EAU 7 LUTTER CONTRE LA CORRUPTION 8 SECURITE DES BIENS ET PERS. 9 GARANTIR LES PRIX DES PRO. AGRI. 10 BONNE REPART. DES RICHESSES 11 REVALORISER LES SALAIRES 12 FACILITER L'ACCES AU CREDIT 13 AUTRE
S10Q5	MANIERE DE VIVRE PAR RAPPORT AUX VOISINS	1 MIEUX QU'EUX 2 COMME EUX 3 MOINS QU'EUX 4 NE SAIT PAS
S10Q6	MANIERE DE VIVRE PAR RAPPORT AUX PARENTS	1 MIEUX QU'EUX 2 COMME EUX 3 MOINS QU'EUX 4 NE SAIT PAS
S10Q7A	MONTANT DE REVENU NECESSAIRE POUR VIVRE SANS DIFFICULTE POUR UN ADULTE	MONTANT DECLARE
S10Q7B	MONTANT DE REVENU NECESSAIRE POUR VIVRE SANS DIFFICULTE POUR TOUT LE MENAGE	MONTANT DECLARE
S10Q8	PENSEZ QUE VOTRE MENAGE EST PAUVRE	1 OUI 2 NON 3 NE SAIT PAS
S10Q9	CLASSEMENT DE VOTRE MENAGE	1 TRES PAUVRE 2 PAUVRE 3 NI PAUVRE, NI RICHE 4 RICHE
S12Q1	POSSESSION D'UNE TERRE EXPLOITEE	1 OUI 2 NON
S12Q10A	NOMBRE TOTAL DE TERRES POSSEDEES	NOMBRE DECLARE
S12Q10B	NOMBRE D'HABITATIONS POSSEDEES	NOMBRE DECLARE
S12Q11A	NOMBRE TOTAL DE TERRES POSSEDEES PAR LES FEMMES	NOMBRE POSSEDE
S12Q11B	NOMBRE D'HABITATIONS POSSEDEES PAR LES FEMMES	NOMBRE DECLARE
S12Q12	OBTENTION D'UN CREDIT D'AFFAIRES REFUSE	1 OUI 2 NON
S12Q13	RAISON DU REFUS DU CREDIT	1 GARANTI INSUFFISANT 2 NATURE DU CREDIT 3 MANQUE D'APPUI 4 AUTRE
S12Q14	OBTENTION DU CREDIT D'AFFAIRES AU COURS 12 DERNIERS MOIS	1. OUI 2. NON
S12Q15	NOMBRE DE CREDITS OBTENUS	NOMBRE DECLARE
S12Q2	SUPERFICE TOTALE DE CES TERRES	SUPERFICIE DECLARE
S12Q21	POSSESSION DES ACTIONS, TITRES OU DES OBLIGATIONS	1. OUI 2. NON
S12Q22	L'ENTREPRISE DETIENT UN FORT CAPITAL NATIONAL	1. OUI 2. NON
S12Q23	MONTANT TOTAL DES TITRES	MO NTANT DECLARE
S12Q24	POSSESSION D'UNE EPARGNE	1. OUI 2. NON
S12Q25	SITUATION DE CETTE EPARGNE PAR RAPPORT A IL Y A 12 MOIS	1 AUGMENTEE 2 STABLE 3 DIMINUEE
S12Q26	MEMBRE DU MENAGE MEMBRE D'UNE ASSOCIATION	1. OUI 2. NON
S12Q27	NOMBRE DE PERSONNES MEMBRE D'UNE ASSOCIATION	NOMBRE DECLARE
S12Q3	NOMBRE DE PERSONNES QUI Y TRAVAILLENT	NOMBRE DECLARE
S12Q4	ESTIMATION DE LA VALEUR TOTALE DE CES TERRES	VALEUR TOTALE DECLARE
S12Q5	POSSESSION D'UNE TERRE NON EXPLOITEE	1. OUI 2. NON
S12Q6	SUPERFICIE DE CES TERRES	SUPERFICIE DECLAREE
S12Q7	ESTIMATION DE LA VALEUR DE CES TERRES	VALEUR DECLAREE
S12Q8	POSSESSION D'UNE HABITATION	1. OUI 2. NON
S12Q9	ESTIMATION DE LA VALEUR TOTALE DE CES HABITATIONS	VALEUR DECLAREE

Nom de la variable	Contenu de la variable	MODALITES
SECTINS	SECTEUR INSTITUTIONNEL est constitué des travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> - Du public ; - Du parapublic ; - Du privé formel ; - Du privé informel de la branche agriculture ou élevage; - Du privé informel des autres branches d'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ADMINISTRATION. PUBLIQUE 2 ENTREPRISE. PUBLIQUE 3 ENTREPRISE PRIVEE FORMELLE 4 ENTREPRISE INFORMELLE. AGRICOLES 5 ENTREPRISE INFORMELLE NON AGRICOLES
STATUT	STATUT DANS L'EMPLOI AGGREGÉ ; il se compose <ul style="list-style-type: none"> - Des cadres constitués du personnel de direction, des cadres supérieurs et moyens ; - Des employés qualifiés et semi qualifiés ; - Des autres salariés, manœuvres et apprentis salariés ; - Des patrons ; - Des travailleurs à propre compte et; - Des apprentis et aides familiaux non salariés. 	<ul style="list-style-type: none"> 1. CADRES 2 EMPLOYES QUALIFIES 3 AUTRES SALARIES 4 PATRON 5 TRAVAILLEURS A PORPRE CPTE 6 AUTRES NON SALARIES
TAILM	TAILLE DU MENAGE : Personnes résidentes présentes et absentes du ménage	INDICATEUR CALCULE
TYPMEN	TYPE DE MENAGE : Ménage selon sa composition : il est constitué des ménages d'une personne, des ménages constitués d'un parent et des enfants, des ménages d'un parent, des enfants et des autres membres ; des ménages constitués des deux parents et de leurs enfants ; des ménages constitués des deux parents, de leurs enfants et des autres membres et enfin des ménages des parents, des enfants et des autres membres.	<ul style="list-style-type: none"> 1 MENAGE UNIPERSONNEL 2 MONOPARENTAL STRICT 3 MONOPARENTAL ELARGI 4 NUCLEAIRE STRICT 5 NUCLEAIRE ELARGI 6 AUTRE ELARGI
VIE	NIVEAU DE VIE DYNAMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> 1. PAUVRES 2. NON PAUVRES
W	INDICATEUR DE NIVEAU DE VIE POUR LA DYNAMIQUE	INDICATEUR CALCULE
ZOAGRO	ZONES AGROECOLOGIQUES: ce sont des sous ensemble aussi homogènes que possible en leur intérieur et hétérogènes entre eux. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> - la ville de Yaoundé ; - la ville de Douala ; - les autres villes (au moins cinquante mille habitants en 1995) ; - la région rural forêt(reste des provinces du Centre, du Sud et Est) ; - la région rural Hauts-plateaux(reste des provinces de l'Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Littoral) ; - la région rural Savane(reste des provinces septentrionales) ; 	<ul style="list-style-type: none"> 1. YAOUNDE 2. DOUALA 3. AUTRES VILLES 4. RURAL FORET 5. RURAL HAUTS PLATEAUX 6. RURAL SAVANE

ANNEXES

Annexe 1. Principaux tests de cohérence

Annexe 2. Quelques programmes de création de variables d'analyse

Annexe 3. Nomenclature des produits

Annexe 4. Nomenclature des zones d'enquête

Annexe 1 : Principaux Tests de cohérence³

Section 0 : Identification du ménage

- L'ensemble numéro de la ZD, province, département, arrondissement doit être cohérent (selon la nomenclature des zones d'enquête),
- Le numéro de la ZD doit être cohérent avec le milieu de résidence (selon la nomenclature des zones d'enquête),
- Le numéro de la vague doit être cohérent au milieu et à la province et la date de début,
- ❖ L'identifiant du ménage est la concaténation du numéro de la province, du numéro de la ZD et du numéro du ménage,
- Vérifier, la vraisemblance entre la date de début et la date de fin d'enquête, ceci en fonction du milieu,
- Vérifier la cohérence des différentes dates. Exemple: le mois de février a au plus 29 jours.

Section 1 : Composition du ménage

- o Le numéro d'ordre est séquentiel et inférieur ou égal à la taille du ménage,
- o On doit retrouver ici tous les membres du ménage,
- o Une personne mariée, veuve ou divorcée doit avoir au moins 12 ans,
- o Le ménage doit avoir un chef et un seul chef (vérifier qu'il n'y a pas des ménages sans chefs et des ménages avec plus d'un chef),
- o Le chef de ménage doit être la première personne du ménage,
- o S'il existe un conjoint dans le ménage, alors le chef et son conjoint sont de sexes différents,
- o Si le lien de parenté est fils, père ou autre parent masculin, alors la personne doit être de sexe masculin,
- o Si le lien de parenté est fille, mère ou autre parent féminin, alors la personne doit être de sexe féminin,
- o S'il y a des enfants du chef ou du conjoint dans le ménage, la différence entre l'âge du chef ou de son conjoint et l'âge de l'enfant doit être au moins égale à 15 ans si la personne la plus âgée entre le chef et son conjoint est de sexe masculin et au moins égale à 12 ans si la personne la plus âgée est de sexe féminin,
- S'il y a dans le ménage le père du chef de ménage ou de son conjoint, la différence entre l'âge de cette personne et l'âge du chef ou de son conjoint doit être au moins 15 ans,
- S'il y a dans le ménage la mère du chef de ménage ou de son conjoint, la différence entre l'âge de cette personne et l'âge du chef ou de son conjoint doit être au moins 12 ans,
- o Le chef de ménage doit être un résident,
- o S'il existe un conjoint dans le ménage, alors le chef de ménage est marié ou en union libre,
- o S'il existe un conjoint dans le ménage, alors le chef de ménage et son conjoint ont le même statut marital, ou bien la conjointe est en union libre,
- o Si la personne est victime d'un handicap, préciser de quel handicap il s'agit,
- o Si la personne n'est pas victime d'un handicap, alors Q8 est vide (instruction aux contrôleurs de terrain),

Légende :

- o Contrôlé à la saisie
- Contrôlé après la saisie
- ❖ Contrôlé pendant et après la saisie

- o Si la personne déclare un numéro d'ordre du père, il doit être au plus égal au numéro d'ordre le plus élevé du ménage ou alors 98 ou 99,
- o Si la personne déclare un numéro d'ordre du père, alors elle doit avoir moins de 15 ans,
- o Si le numéro d'ordre déclaré du père est égal à i, alors la ième personne est de sexe masculin,
- o Si le numéro d'ordre déclaré du père est égal à i, alors cette personne a au moins 15 ans de plus que l'intéressé,
- o Si la personne déclare le numéro d'ordre de la mère, il doit être au plus égal au numéro d'ordre le plus élevé du ménage ou alors 98 ou 99,
- o Si la personne déclare un numéro d'ordre de la mère, alors elle doit avoir moins de 15 ans,
- o Si le numéro d'ordre déclaré de la mère est égal à i, alors la ième personne est de sexe féminin,
- o Si le numéro d'ordre déclaré de la mère est égal à i, alors cette personne a au moins 12 ans de plus que l'intéressé,
- o Le chef de ménage doit être âgé d'au moins 12 ans.

Section 2 : Santé des membres du ménage

- o Le numéro d'ordre est séquentiel et inférieur ou égal à la taille du ménage,
- o On doit retrouver ici tous les membres du ménage,
- Si une personne est consultée par un pharmacien, ça doit être soit dans une pharmacie, soit au domicile du médecin, soit autre,
- Si une personne est consultée par un personnel médical (médecin ou personnel de santé), ça doit être dans une structure appropriée (ni dans une pharmacie, ni chez le tradipraticien),
- Si une personne est consultée par un vendeur ambulant, alors le type de centre de santé est autre,
- Si une personne est consultée par un tradipraticien, ça doit être soit chez le tradipraticien, soit autre,
- o Si la personne est malade, elle doit déclarer la durée de la maladie,
- o Si la personne est de sexe masculin, elle ne peut être consultée pour des soins prénataux ou postnataux,

Section 3 : Education des membres du ménage

- o Le numéro d'ordre est inférieur ou égal à la taille du ménage,
- o On ne remplit pas cette section pour les enfants de moins de 5 ans,
- o Si une personne a au moins 5 ans, cette section doit être remplie,
- o Si la personne a déjà fréquenté un établissement scolaire, alors elle doit répondre à la question sur sa scolarisation actuelle,
- o Si la personne n'a jamais fréquenté un établissement scolaire, alors elle ne doit pas répondre aux questions Q4 à Q8 relatives à la scolarisation actuelle,
- o Si la personne fréquente actuellement un établissement scolaire, alors elle doit répondre aux questions sur le régime scolaire et le type d'établissement,
- o Si la personne fréquentait un établissement scolaire l'année dernière, alors elle doit dire si elle a redoublé,
- o Si la personne ne fréquentait pas un établissement scolaire l'année dernière, alors la question sur le redoublement ne la concerne pas,
- o Si la personne fréquente actuellement un établissement scolaire, alors elle n'a pas à donner la raison de non fréquentation scolaire,
- o Si la personne est analphabète, le niveau d'instruction doit être au plus le primaire,

- o Si la personne n'est jamais allée à l'école, son niveau d'instruction doit être « Sans niveau » ,
- o Si la personne est analphabète, alors elle n'a aucun diplôme,
- o Si la personne n'est jamais allée à l'école, alors elle n'a aucun diplôme,
- Le niveau d'instruction doit être cohérent avec le diplôme le plus élevé obtenu,
- Le niveau d'instruction doit être cohérent avec la dernière classe achevée avec succès,
- Le diplôme doit être cohérent avec la dernière classe achevée avec succès,
- o Si la raison de non fréquentation est une grossesse ou un mariage, alors la personne est de sexe féminin,
- Le niveau d'instruction doit être cohérent avec l'âge,
- Le diplôme le plus élevé cohérent avec l'âge,
- La dernière classe achevée avec succès doit être cohérente avec l'âge,
- Une personne qui fréquente à temps partiel occupe un emploi (section 4),
- o Si la personne n'a jamais fréquenté, alors la dernière classe achevée avec succès est « Jamais fréquenté » ,
- o Si la dernière classe achevée avec succès est « Jamais fréquenté » alors, la personne n'a jamais fréquenté une école,
- o Une personne ne doit être prise en compte qu'une seule fois.

Section 4 : Activité des membres du ménage

- o Le numéro d'ordre est inférieur ou égal à la taille du ménage,
- o Seules les personnes éligibles (ayant au moins 10 ans) répondent à cette section,
- o Toutes les personnes éligibles répondent à cette section,
- o Les numéros d'ordre ne doivent pas se répéter,
- o Si une personne a travaillé au cours des 4 dernières semaines, alors elle a travaillé au cours des 12 derniers mois,
- o Une personne n'ayant pas d'emploi ne doit pas répondre aux questions Q5 à Q21,
- o Une personne qui travaille dans le secteur public est dans la branche 18 : « services publics » ,
- o Une personne qui travaille dans les secteurs public ou parapublic ne peut être patron, aide familial, à son propre compte, ou apprenti/stagiaire non rémunéré,
- o Une personne ne saurait travailler plus de 7 jours par semaine,
- o Une personne ne saurait travailler plus de 16 heures par jour,
- o Pour les questions S4Q16 et S4Q21, on saisie le montant si et seulement si le code est 1,
- Contrôler la cohérence entre le nombre de jours et d'heures de travail et le jugement qu'en fait la personne (excessif, insuffisant, suffisant),
- Une personne qui travaille a forcément une occupation,
- Vérifier la cohérence entre le statut dans l'emploi et le niveau d'instruction,
- Vérifier la cohérence entre l'ancienneté dans l'emploi et l'âge,
- o Si la personne travaille dans le secteur public ou parapublic, alors sa structure a un numéro du contribuable, tient une comptabilité, et donne droit aux différents avantages (congrés payés, pension retraite, allocations familiales),
- Contrôler la cohérence entre le montant des revenus et le statut dans l'emploi,
- o Une personne qui est satisfaite de son emploi principal ne doit pas donner les raisons de non satisfaction,
- Si le motif d'inactivité est femme au foyer, alors la personne est de sexe féminin,
- Si le motif d'inactivité est élève/étudiant, alors, la personne a déjà fréquenté une école et fréquente actuellement une école,
- Si le motif d'inactivité est rentier, alors la personne perçoit une rente,

- Si le motif d'inactivité est compressé/licencié/déflaté, alors si la personne a cherché du travail, la raison est forcément perte de l'emploi précédent,
- On suppose que la durée de chômage ne saurait excéder 15 ans (Q26),
- Vérifier la cohérence entre l'âge et la durée de chômage,
- Si le canal de recherche de l'emploi c'est par concours, alors la personne sait lire et écrire,
- Si le canal de recherche de l'emploi c'est par concours, alors la personne a au moins le niveau primaire,
- Si pour subvenir à ses besoins, la personne perçoit une pension, alors c'est un retraité, une femme séparée/divorcée, une veuve,
- Si pour subvenir à ses besoins, la personne perçoit une bourse, alors c'est un étudiant/élève,
- o Seules les personnes ayant au moins 15ans répondent à la question sur l'activité en 1996,
- Vérifier la cohérence entre l'âge et le motif d'inactivité (cas des retraités par exemple),
- o Les actifs ne répondent pas aux questions S4Q22 à S4Q29,
- o Toutes les personnes éligibles répondent à cette section.

Section 5 : Natalité, mortalité et fécondité

- o Seuls les ménages ayant connu des naissances vivantes au cours des 12 derniers mois répondent aux questions S5Q2 à S5Q7,
- o Le nombre de naissances listées (en Q3) est égal au total des naissances déclarées (Q2)
- La date de naissance des enfants doit remonter à au plus 12 mois,
- Si l'enfant vit dans le ménage, contrôler la cohérence du sexe et de l'âge avec la section 1,
- Si l'enfant vit dans le ménage, alors il a 0 an révolu (section 1),
- Vérifier la cohérence des différentes dates. Exple: le mois de février a au plus 29 jours,
- Vérifier la cohérence entre les dates de naissance et la date de début de l'enquête,
- o Seuls les ménages ayant connu des décès au cours des 12 derniers mois répondent aux questions S5Q9 à S5Q13,
- o Le nombre de décès listés (en Q9) correspond au nombre de décès déclarés Q10),
- o Si la personne est décédée de suite d'un accouchement difficile, alors son âge était compris entre 12 et 49 ans et elle était de sexe féminin,
- Si l'enfant est décédé à moins de 5 ans, son âge au décès doit être uniquement en mois,
- o La sous-section 05.3 ne concerne que les femmes âgées de 15 à 49 ans,
- o Toutes les femmes éligibles doivent répondre à cette sous-section,
- o Le numéro d'ordre est unique et inférieur ou égal à la taille du ménage,
- L'âge donné en 05.3 doit être égal à celui donné à la section 1,
- o Seules les femmes ayant déjà donné des naissances vivantes répondent aux questions Q20 et Q21,
- o Le total doit être égal au nombre de garçons additionné au nombre de filles,
- o Seules les femmes ayant déjà donné des naissances vivantes au cours des douze derniers mois répondent aux questions Q23 à Q27,
- o Le nombre de naissances déclarées (en Q23) doit être égal au nombre de naissances enregistrées (Q24).

Section 6 : Anthropométrie et couverture vaccinale

- o Seules les personnes éligibles (ayant moins de 3 ans) sont concernées par cette section,
- o Toutes les personnes éligibles doivent répondre à cette section,
- o Le numéro d'ordre est unique et inférieur ou égal à la taille du ménage,
- o Si on a pesé/mesuré l'enfant, alors on a eu la permission pour le faire,
- o Si on a pesé/mesuré l'enfant, alors il ne peut y avoir de raison de non-pesé/non-mesuré,
- Si l'enfant a été malade au cours des deux dernières semaines, alors, il l'a été à la section 2,
- Vérifier la cohérence des différentes dates. Exple: le mois de février a au plus 29 jours,
- o Un enfant né en 2001 n'est pas concerné par les journées nationales de vaccination,
- L'âge donné ici doit être cohérent avec celui donné à la section 1,
- Si la mère est dans le ménage, alors la différence d'âge avec l'aîné, additionné à l'âge de l'enfant doit être inférieur à 13,
- o Si la raison de non-pesé/non-mesuré est maladie, alors l'enfant a été malade au cours des deux dernières semaines (Q9),
- Si la raison de non-pesé/non-mesuré est maladie, alors l'enfant a été malade au cours des deux dernières semaines (section 2),
- o La différence d'âge avec le cadet ne saurait excéder 37 ans (49ans-12ans=37ans),
- o La différence d'âge avec l'aîné ne saurait excéder 37 ans,
- o Le rand de naissance doit être vraisemblable (moins de 20),
- o Si un enfant a été vacciné contre une maladie, alors on doit avoir la date de vaccination,
- o Un enfant non concerné par la Polio3 ou le Dtcoq3 a moins de 14 semaines,
- o Un enfant non concerné par la Rougeole a moins de 9 mois,
- o Un enfant ayant moins de 14 semaines n'est pas concerné par la Polio3 et le Dtcoq3,
- o Un enfant ayant moins de 9 mois n'est pas concerné par la Rougeole,
- o Un enfant ne peut pas être non concerné par la tuberculose,
- Contrôler la cohérence entre la date de naissance de l'enfant et les dates d'administration des différentes doses de vaccin.

Section 7 : Logement et équipements et ménage

- o Le temps d'occupation est donné en jours (UTPS) si le nombre est moins de 30 jours,
- o Le temps d'occupation est donné en mois (UTPS) si le nombre est moins de 12 mois,
- Le temps d'occupation est donné en années (UTPS) si plus de 11 mois,
- Vérifier la cohérence entre le montant du loyer et le type de logement,
- Vérifier la cohérence entre le mode d'approvisionnement en eau de boisson et le type de logement,
- Vérifier la cohérence entre la source d'approvisionnement en eau de boisson et le type de logement,
- Vérifier la cohérence entre le nombre de pièces pour dormir, la taille du ménage et le type de logement,
- Vérifier la cohérence entre le type de lieu d'aisance et le type de logement,
- Vérifier la cohérence entre le matériau des murs et le type de logement,
- Vérifier la cohérence entre le matériau du toit et le type de logement,
- Vérifier la cohérence entre le matériau du sol et le type de logement,
- Si le statut d'occupation est location vente, alors on doit avoir le montant du paiement mensuel du crédit immobilier.
- Vérifier la cohérence entre la possession d'une bouteille de gaz et le mode d'éclairage,

- Vérifier la cohérence entre la possession d'une bouteille de gaz et la source d'énergie pour la cuisson,

Section 8 : migrations du ménage

- o On ne peut inscrire le temps de départ du premier membre du ménage en mois que si cette durée est inférieure à 12 mois,
- o Vérifier que les différents sauts ont été respectés.

Section 9 : Accessibilité aux infrastructures de base

- o Si le ménage est satisfait ou indifférent des prestations de l'infrastructure, il n'a pas à donner les raisons d'insatisfaction,
- o Si un ménage ne sait pas où se situe l'infrastructure, alors il est mal placé pour répondre aux autres questions concernant ladite infrastructure,
- Vérifier la cohérence entre le moyen de transport utilisé, la distance et le temps moyen pour arriver à l'infrastructure.

Section 10 : Perception des conditions de vie

- o Le numéro d'ordre du répondant doit être inférieur ou égal à la taille,
- o Les principales causes données doivent être mutuellement exclusives,
- o Les trois actions prioritaires doivent être mutuellement exclusives,
- Le montant du revenu nécessaire par mois pour vivre donné pour un adulte doit être inférieur ou égal à celui donné pour tout le ménage,
- Vérifier la cohérence entre Q8 et Q9 : si le chef pense que le ménage est pauvre, il ne saurait le placer en haut de l'échelle de niveau de vie,
- Vérifier la cohérence entre le non-abonnement (Q11) et la section 07 : mode d'approvisionnement en eau, source d'éclairage, possession du téléphone fixe ou du téléphone mobile,
- Si le nombre de fois qu'un enfant a été expulsé de l'école est différent de 98, alors on doit avoir au moins un enfant à l'école (section 3),
- Si le nombre de mois d'arriérés de loyer est 98, alors le ménage est soit propriétaire, logé par l'employeur ou par un parent/ami,
- Si on a payé des frais non réglementaires pour infraction au code de la route ou défaut de pièces de véhicules, alors le ménage a possédé un véhicule ou une motocyclette au cours des 12 derniers mois.

Section 11 : Entreprises familiales non agricoles

- o Seuls les ménages dont un membre a possédé une entreprise au cours des 12 derniers mois répondent à cette section,
- o Si le ménage a possédé une entreprise, alors il en a possédé au moins une (Q2>0),
- o Le numéro d'ordre du membre propriétaire doit être inférieur ou égal à la taille du ménage,
- Un membre propriétaire ne saurait être un visiteur,
- o La branche d'activité ne peut pas être « 18 : services publics »,
- S'il y a eu une entreprise liquidée, alors si le nombre d'entreprises possédées est inférieur ou égal à 3 alors on a une des entreprises qui n'est plus en activité (Q6),
- Si le statut prédominant est patron/propriétaire, alors l'entreprise emploi au plus deux personnes,

- Vérifier la cohérence entre le montant des taxes et l'existence d'un numéro du contribuable,
- Vérifier la cohérence entre le montant des taxes et la tenue d'une comptabilité,
- Vérifier la cohérence entre le capital initial et le montant des taxes,
- Vérifier la cohérence entre le chiffre d'affaires et le montant des taxes,
- Vérifier la cohérence entre le chiffre d'affaires et les consommations intermédiaires,
- Vérifier la cohérence entre le capital initial et le lieu où se trouve l'entreprise,
- Vérifier la cohérence de l'âge du membre propriétaire.

Section 12 : Patrimoine matériel et financier ; épargne et capital social du ménage

- o Si aucun membre du ménage ne possède ni terre ni habitations, alors le nombre possédé est zéro,
- o Si aucun membre du ménage ne possède des terres, alors aucune femme n'en possède,
- o Si aucun membre du ménage ne possède des habitations, alors aucune femme n'en possède,
- o Le nombre de terres et d'habitations possédées par les femmes est inférieur ou égal au total des possessions du ménage,
- Vérifier la cohérence de l'âge du membre ayant obtenu un crédit,
- Le membre ayant obtenu le crédit ne doit pas être un visiteur,
- o Le numéro d'ordre du membre ayant obtenu le crédit doit être inférieur ou égal à la taille du ménage,
- Vérifier la cohérence entre la durée du crédit et la source du crédit,
- Vérifier la cohérence entre le montant du crédit et la source du crédit,
- Vérifier la cohérence de l'âge de la personne membre d'une association,
- o Le numéro d'ordre de la personne membre d'une association doit être inférieur ou égal à la taille du ménage.

Section 13 : Agriculture et activités du monde rural

- o Seuls les ménages dont au moins un membre élève du bétail ou de la volaille répondent à la sous-section 13.1,
- o Seuls les ménages dont au moins un membre pratique la pisciculture répondent à la sous-section 13.2,
- o Seuls les ménages dont au moins un membre pratique la pêche répondent à la sous-section 13.3,
- o Seuls les ménages dont au moins un membre pratique l'apiculture répondent à la sous-section 13.4,
- o Seuls les ménages dont au moins un membre pratique la sylviculture répondent à la sous-section 13.5,
- o Seuls les ménages dont au moins un membre pratique l'agriculture répondent à la sous-section 13.6,
- o Si un membre élève une espèce, alors le nombre de têtes possédées est non nul,
- o Si le nombre de têtes vendues est non nul, alors le montant de la vente est non nul,
- o Si aucun membre du ménage n'exploite des terres pour l'agriculture (Q40) alors, aucun membre n'a eu à cultiver les produits de la sous-section 13.6,
- Vérifier la cohérence entre le type de culture et l'unité choisie (Q47 et Q48),
- Vérifier la cohérence entre le montant des ventes et le montant des charges d'exploitation,
- o S'il a utilisé des services vétérinaires (Q10), alors les charges d'exploitation sont non nulles

- o S'il a utilisé de l'engrais, alors les charges d'exploitation sont non nulles.

Section 14 : Dépenses rétrospectives non alimentaires du ménage

- o Le code du produit doit correspondre au numéro du tableau,
- o Le digit de contrôle est égal au nombre de positions du montant de la dépense,
- o Le nombre de lignes du tableau doit correspondre à la variable nombre de lignes,
- Si le ménage paye une dépense d'électricité, alors sa principale source d'éclairage est l'électricité,
- Si la principale source d'éclairage est l'électricité, alors on doit avoir une dépense d'électricité,
- Vérifier la cohérence entre le mode d'approvisionnement en eau et la dépense en eau,
- Vérifier la cohérence entre le combustible utilisé et dépenses en combustibles,
- Vérifier la cohérence entre la possession de téléphone et la dépense de téléphone,
- Vérifier la cohérence entre la possession de véhicule et la dépense d'entretien et d'achat de carburant,
- Vérifier la cohérence entre la possession de motocyclette et les dépenses d'entretien et d'achat de carburant,
- o Pour un poste de dépense, la dépense ne peut être nulle,
- Vérifier les queues de distribution sur toutes les dépenses
- Vérifier la cohérence entre les dépenses de santé, la date de la dernière consultation de santé et le coût de celle-ci (section 2).

Section 15 : Dépenses et acquisitions quotidiennes du ménage

- Vérifier la date du jour par rapport à la date de début de l'enquête,
- En milieu rural, le jour correspondant aux dépenses des sept derniers jours doit être la veille de la date de début de collecte dans le ménage,
- La date du jour doit être séquentielle,
- Le numéro du jour doit être séquentiel,
- En milieu rural, le numéro du jour va de 1 à 2,
- En milieu urbain, le numéro du jour va de 1 à 15,
- o Le code du produit doit exister dans la nomenclature,
- o Le numéro d'ordre du membre propriétaire ne doit pas excéder la taille du ménage,
- Le membre titulaire du carnet doit vérifier les critères (âge, lien de parenté, résident, etc.),
- L'unité de mesure doit être compatible au type de produit,
- Vérifier la cohérence des différentes dates. Exemple: le mois de février a au plus 29 jours,
- o Le digit de contrôle est égal au nombre de positions du montant de la dépense,
- Le mode d'acquisition doit être compatible au type de produit,
- Si le mode d'acquisition est cadeau reçu/offert, alors le code est **10440/10441**,
- Vérifier la cohérence lieu d'acquisition et mode d'acquisition,
- Vérifier la cohérence entre le lieu d'acquisition, le mode d'acquisition, le type de produit et l'activité,
- Vérifier la cohérence entre le type de produit et le lieu d'acquisition,
- Vérifier la cohérence entre la fréquence de la dépense et le type de produit,
- Vérifier la cohérence entre l'origine du produit et le lieu d'acquisition,
- Vérifier la cohérence entre l'origine du produit et le type du produit,
- Vérifier la cohérence entre l'origine du produit et le mode d'acquisition,
- Les totaux de contrôles doivent être égaux à la somme des colonnes correspondantes,

- Vérifier les queues de distribution des dépenses,
- Pour l'auto production : vérifier la cohérence entre le mode d'acquisition, le type de produit et l'exercice d'une activité du monde rural,
- Pour le prélèvement : vérifier la cohérence entre le mode d'acquisition, le type de produit et l'existence d'une entreprise familiale non agricole,
- o Pour un poste de dépense, la dépense ne peut être nulle,
- Les totaux de contrôles sont calculés par jour (4 en rural et 15 en urbain).

Remarque : Si dans un ménage donné, la période d'enquête a été inférieure à 15 jours (milieu urbain et semi-urbain), l'extrapolation doit se faire sur la durée particulière de relevés pour ce ménage.

Annexe 2 : Programme de création de quelques variables d'analyse

Taille du ménage et unité de consommation RDA (Recommended Dietary Allowances)

```
GET FILE='C:\ECAM2\FICHIERS\ANALYSE\Ecamind.sav'.
SELECT IF (S01Q4 NE 3).
```

```
IF (S01Q3 LT 1) RDA = 0.255.
IF (S01Q3 LE 3 AND S01Q3 GE 1) RDA = 0.45.
IF (S01Q3 LE 6 AND S01Q3 GE 4) RDA = 0.62.
IF (S01Q3 LE 10 AND S01Q3 GE 7) RDA = 0.69.
IF ((S01Q3 LE 14 AND S01Q3 GE 11) AND S01Q2 EQ 1) RDA = 0.86.
IF ((S01Q3 LE 14 AND S01Q3 GE 11) AND S01Q2 EQ 2) RDA = 0.76.
IF ((S01Q3 LE 18 AND S01Q3 GE 15) AND S01Q2 EQ 1) RDA = 1.03.
IF ((S01Q3 LE 18 AND S01Q3 GE 15) AND S01Q2 EQ 2) RDA = 0.76.
IF ((S01Q3 LE 25 AND S01Q3 GE 19) AND S01Q2 EQ 1) RDA = 1.00.
IF ((S01Q3 LE 25 AND S01Q3 GE 19) AND S01Q2 EQ 2) RDA = 0.76.
IF ((S01Q3 LE 50 AND S01Q3 GE 26) AND S01Q2 EQ 1) RDA = 1.00.
IF ((S01Q3 LE 50 AND S01Q3 GE 26) AND S01Q2 EQ 2) RDA = 0.76.
IF (S01Q3 GE 51 AND S01Q2 EQ 1) RDA = 0.79.
IF (S01Q3 GE 51 AND S01Q2 EQ 2) RDA = 0.66.
```

```
AGGREGATE
  /OUTFILE='C:\FICHEIRS EXPERTS\TAILLE.SAV'
  /BREAK=S00Q1 S00Q2 S00Q3
  /RDA 'UNITE DE CONSOMMATION RDA' = SUM(RDA)
  /TAILM 'TAILLE DU MENAGE' = NU(NORDRE).
```

Conjoint(s), enfant(s) du chef, autre(s) membre(s) et type de ménage

```
GET FILE='C:\ECAM2\FICHIERS\ANALYSE\Ecamind.sav'.
SELECT IF (S01Q4 NE 3).
```

```
COMPUTE CONJ = 0.
IF (S01Q6 EQ 2) CONJ = 1.
COMPUTE ENFT = 0.
IF (S01Q6 EQ 3 OR S01Q6 EQ 4) ENFT = 1.
COMPUTE AUTP = 0.
IF (S01Q6 GE 5) AUTP = 1.
AGGREGATE
  /OUTFILE= *
  /BREAK=S00Q1 S00Q2 S00Q3
  /CONJ 'NOMBRE DE CONJOINTS' = SUM(CONJ)
  /ENFT 'ENFANTS DU CHEF' = SUM(ENFT)
  /AUTP 'AUTRES MEMBRES' = SUM(AUTP).
```

```
GET FILE='C:\ECAM2\FICHIERS\ANALYSE\Ecamind.sav'.
SELECT IF (S01Q4 NE 3).
SORT CASES BY S00Q1 S00Q2 S00Q3.
```

```
COMPUTE TYPMEN = 6.
IF (TAILM EQ 1) TYPMEN = 1.
IF ((TAILM GT 1) AND (CONJ EQ 0) AND (ENFT GE 1) AND (AUTP EQ 0)) TYPMEN = 2.
IF ((TAILM GT 1) AND (CONJ EQ 0) AND (ENFT GE 1) AND (AUTP GE 1)) TYPMEN = 3.
IF ((TAILM GT 1) AND (CONJ EQ 1) AND (ENFT GE 1) AND (AUTP EQ 0)) TYPMEN = 4.
IF ((TAILM GT 1) AND (CONJ EQ 1) AND (ENFT GE 1) AND (AUTP GE 1)) TYPMEN = 5.
```

VAL LAB TYPMEN 1"MENAGE UNIPERSONNEI" 2"MONOPARENTAL STRICT" 3"MONOPARENTAL ELARGI" 4"NUCLEAIRE STRICT" 5"NUCLEAIRE ELARGI" 6"AUTRE ELARGI".

Situation d'activité, statut dans l'emploi et Groupes socio économiques

GET FILE='C:\ECAM2\FICHIERS\ANALYSE\Ecamind.sav'.
SELECT IF (S01Q4 NE 3).

IF ((S04Q3 EQ 1) OR (S04Q3 EQ 2 AND S04Q4 EQ 1)) ACTIF = 1.

COMPUTE INTG = 0.

IF (S04Q3 EQ 2 AND S04Q4 EQ 2) INTG = 1.

DO IF (INTG EQ 1).

IF ((S04Q23 EQ 1) OR (S04Q23 EQ 2 AND S04Q24 EQ 1)) ACTIF = 2.

IF ((S04Q23 EQ 2 AND S04Q24 EQ 2) AND (S04Q28 EQ 1)) ACTIF = 3.

IF ((S04Q23 EQ 2 AND S04Q24 EQ 2) AND (S04Q28 EQ 2)) ACTIF = 4.

END IF.

VAR LAB ACTIF'SITUATION ACTIVITE EN 2001'.

VAL LAB ACTIF 1'ACTIFS OCCUPES' 2'CHOMEURS BIT' 3'CHOMEURS DEC.' 4'INACTIFS'.

IF (S04Q13 EQ 1 AND S04Q14 EQ 1) FORIN = 1.

IF ((S04Q13 EQ 1 AND S04Q14 NE 1) OR (S04Q13 EQ 2)) FORIN = 2.

VAL LAB FORIN 1'FORMEL' 2'INFORMEL'.

IF (S04Q6 EQ 1) SECTINS = 1.

IF (S04Q6 EQ 2) SECTINS = 2.

IF (S04Q6 EQ 3 AND FORIN EQ 1) SECTINS = 3.

IF (S04Q6 EQ 3 AND FORIN EQ 2 AND S04Q7 LE 2) SECTINS = 4.

IF (S04Q6 EQ 3 AND FORIN EQ 2 AND S04Q7 GT 2) SECTINS = 5.

VAR LAB SECTINS 'SECTEUR INSTITUTIONNEL'.

VAL LAB SECTINS 1 "ADM. PUBLIQUE" 2 "ENTSE. PUBLIQUE" 3 "ENTSE PRIVE FORM." 4 "ENTSE INF. AGRIC." 5 "ENTSE INF. N. AGR.".

RECODE S04Q10a (1,2,3=1) (4,5=2) (6,7=3) (8=4) (9, 10, 11, 0=5) INTO STATUT.

VAL LAB STATUT 1 'CADRES' 2 'EMPLOYES QUALIFIES' 3 'AUTRES SALARIES' 4 'PATRON'
5 'PROPRE COMPTE'.

IF ((SECTINS EQ 1 OR SECTINS EQ 2) AND (STATUT EQ 1)) GSE = 1.

IF ((SECTINS EQ 1 OR SECTINS EQ 2) AND (STATUT NE 1)) GSE = 2.

DO IF (SECTINS EQ 3).

IF (STATUT EQ 2 OR STATUT EQ 3) GSE = 4.

IF (STATUT NE 2 AND STATUT NE 3) GSE = 3.

END IF.

DO IF (SECTINS EQ 4).

IF (STATUT EQ 4 OR STATUT EQ 5) GSE = 5.

IF (STATUT NE 4 AND STATUT NE 5) GSE = 6.

END IF.

DO IF (SECTINS EQ 5).

IF (STATUT EQ 4) GSE = 7.

IF (STATUT EQ 5) GSE = 8.

IF (STATUT NE 4 AND STATUT NE 5) GSE = 9.

END IF.

END IF.

IF (ACTIF EQ 2 OR ACTIF EQ 3) GSE = 10.

```
DO IF (ACTIF EQ 4).  
  IF (S04Q22 EQ 2) GSE = 11.  
  IF (S04Q22 EQ 3) GSE = 12.  
  IF (S04Q22 EQ 1) GSE = 13.  
  IF (S04Q22 NE 1 AND S04Q22 NE 2 AND S04Q22 NE 3) GSE = 14.  
END IF.
```

```
VAL LAB GSE 1 'CAD./PAT. PUB.' 2 'SALARIES PU.' 3 'CAD/PAT PF.' 4 'AUT. SAL. PF.'  
  5 'EXPLO. AGR. ' 6 'DEP. AGRI. INF.' 7 'PAT. N.AGR. INF'  
  8 'TCP N.AGR. INF.' 9 'SAL. N.AGRI. INF.' 10 'CHOMEURS' 11 'ELEV/ETUDIANTS'  
  12 'RETRAITE' 13 'INVALIDE' 14'AUTR. INACTIFS'.
```